

# Le Père Noël est une ordure !

Décembre 2011 – IL – FTSA

En proposant une prime de 100 euros payée en décembre au titre de la clause de sauvegarde du pouvoir d'achat, la Direction spolie les personnels.

Une telle prime ne représente que 0,2% du salaire moyen à France Télécom SA, alors qu'au moins 0,5% de pouvoir d'achat ont été perdus par les personnels. Et au contraire d'une augmentation de salaire ou de traitement, qui reste acquise aux personnels, la prime est ponctuelle, tandis que l'inflation continue de progresser.

- La CFE-CGC/UNSA a fait introduire une clause de sauvegarde du pouvoir d'achat dans l'accord salarial 2011...

Sur proposition de la CFE-CGC/UNSA, une clause de sauvegarde du pouvoir d'achat a été introduite dans l'accord salarial conclu en avril 2011 pour les personnels de France Télécom SA.

La prévision d'inflation prise en compte était basée sur les valeurs INSEE de février, donnant une augmentation annuelle de 1,7% en données glissantes<sup>1</sup>. Elle nous apparaissait insuffisante pour garantir le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels, sachant que peu de personnes ont réellement bénéficié de l'augmentation moyenne de 2,5% prévue par l'accord.

La clause de sauvegarde obligeait donc les partenaires sociaux à se revoir pour négocier un complément de pouvoir d'achat dès que l'inflation (indice INSEE hors tabac) dépasserait la valeur constatée de 2%, en valeur glissante d'octobre 2010 à septembre 2011<sup>2</sup>.

- ... et en a assuré le suivi... sans être suivie par la Direction !

Dès le mois de juillet, constatant que l'indice INSEE de juin indiquait une inflation de 2,1% en données glissantes sur les 12 derniers mois, et que les traditionnelles augmentations du 1er juillet allaient accélérer cette inflation, la CFE-CGC/UNSA a demandé à la Direction de réunir les partenaires sociaux sans attendre la deuxième

quinzaine d'octobre, afin de négocier des mesures complémentaires pertinentes<sup>3</sup>. La Direction n'a malheureusement pas tenu compte de notre demande, et la réunion a eu lieu début novembre.



- La Direction choisit les indices qui l'arrangent...

L'indice des prix de septembre 2011, paru le 12 octobre, mettait en évidence une inflation de 2,2% en données annuelles<sup>4</sup>. Alors que l'accord salarial tablait sur 1,7%

<sup>1</sup> <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20110315>

2

[http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/media/rh\\_textes/UPL51847\\_Accord\\_salarial\\_FTSA\\_du\\_18\\_04\\_2011\\_CFDI\\_CFTC\\_FO\\_SUD.PDF](http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/media/rh_textes/UPL51847_Accord_salarial_FTSA_du_18_04_2011_CFDI_CFTC_FO_SUD.PDF) (article 11)

<sup>3</sup> <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201108262389/remuneration/accord-salarial-ftsa-2011-nao-2011-ftsa-25-daugmentation-moyenne-combien-pour-vous.html>

<sup>4</sup> <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20111012>

d'inflation seulement, **la perte de pouvoir d'achat pour les personnels était donc à cette date de 0,5% en moyenne.**

**Mais la Direction ne l'entend pas de cette oreille** : elle prend pour référence le seuil de déclenchement de la clause de sauvegarde, soit 2% d'inflation, **et considère à ce titre que le réajustement doit porter sur 0,2% uniquement.**

0,3% de pouvoir d'achat sont donc perdus par les personnels, sans parler du fait que l'indice continue de progresser (l'indice INSEE d'octobre publié le 10 novembre indique 2,3% d'inflation en données annuelles glissantes).

■ ... et impose une prime au lieu d'une augmentation de salaire !

La majorité des organisations syndicales a demandé que l'ajustement se fasse sous la forme d'une augmentation de salaire.

**Mais, avec le soutien de la CFDT, la Direction a décidé de proposer une prime**, qu'elle a d'abord chiffrée à 70 euros pour tous, pour finir par accepter de la monter à 100 euros, qui seront payés en décembre<sup>5</sup>.

5

[http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/media/rh\\_textes/UPL26256\\_avenant\\_du\\_16.11.11\\_accord\\_salarial\\_2011\\_FTSA.PDF](http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/media/rh_textes/UPL26256_avenant_du_16.11.11_accord_salarial_2011_FTSA.PDF)

■ Une obole...  
et une double arnaque !

**100 euros représentent 0,2% du salaire annuel moyen à FTSA.** Tous les personnels qui perçoivent plus que le salaire moyen n'auront même pas ces 0,2% de leur salaire annuel, et c'est donc pour eux une perte sèche de pouvoir d'achat pour l'année 2011. Les cadres subiront la double peine, la plupart d'entre eux ayant touché bien moins que l'augmentation moyenne de 2,5% !

Par ailleurs, **contrairement à une augmentation de salaire, la prime est ponctuelle.** Les augmentations 2012 seront ainsi négociées sur la base des salaires 2011, hors prime de rattrapage du pouvoir d'achat. En outre, les primes n'entrent pas dans les calculs de certaines cotisations, telles les retraites, et c'est donc aussi une partie de rémunération différée qui disparaît.

**Les personnels perdent sur tous les tableaux, pour l'immédiat et pour le futur !**

**Pour 2011, c'est au moins 0,3% de pouvoir d'achat qui est perdu. Pour 2012, tout sera à recommencer !**

## La CFE-CGC/UNSA revendique

- ➔ Une prise en compte honnête et réaliste de l'inflation réelle qui affecte le pouvoir d'achat des personnels.
- ➔ Des augmentations de salaires pérennes et non des primes ponctuelles.

Vous pouvez retrouver l'historique des actions de la CFE-CGC/UNSA sur le thème de la rémunération dans la rubrique correspondante de notre site web : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/remuneration/>

### Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

François Dechamps 06 08 14 62 42  
Noël Fayeaux 06 70 03 56 80  
Elisabeth Rivier 06 30 54 49 86  
Hélène Germani 06 86 58 77 78

**24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés**



**Activités Sociales et Culturelles des CE**  
[www.lemelleurdesce.com](http://www.lemelleurdesce.com)

**Cadres et non cadres, plus d'infos sur :**  
[www.cfecgc-uns-ft-orange.org](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org)

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables sur le site web de la CFE-CGC/UNSA  
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/tracts-et-publications/>

- nos lettres :**
- Comprendre & Agir
  - Épargne & actionariat salariés
- pour vous abonner : [info@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:info@cfecgc-uns-ft-orange.org)
- nos blogs :**
- [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)
  - [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)

 <http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>  
 <http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>